

L'ÉDITO

La malédiction française du logement.



Philippe RECLUS

associé senior chez ESL, a été directeur adjoint de la rédaction du Figaro en charge de l'économie. Il a créé et dirigé la fondation Croissance Responsable abritée par l'Institut de France. Il anime un séminaire à l'École Polytechnique consacré à «L'entreprise et ses stakeholders».

Emmanuel Macron n'a jamais été réputé pour faire de l'immobilier en général et du logement en particulier un axe majeur de l'action publique. Tenté d'associer ce secteur à celui des rentiers du monde d'hier, le Président de la République aurait vite fait de lui appliquer comme il l'a fait aux aides sociales son expression de «pognon de dingue qui ne résout pas la pauvreté». Pour l'Elysée, les tombereaux d'argent public déversés à fonds perdus pour soutenir le logement à coups d'aides et d'exonérations fiscales ne sont jamais parvenus à résoudre la crise de l'habitat. Ils l'auraient au contraire aggravée. En alimentant l'envolée des prix du mètre carré. En enrichissant indirectement promoteurs et entreprises de BTP. En berçant ces «dodds dormants» que sont les bailleurs sociaux assis sur leur tas d'or.

Un simple coup d'œil à la place occupée par la ministre déléguée du logement dans l'organigramme du gouvernement résume en soi la «modeste» importance accordée à ce domaine. Même si, en rattachant ce poste au ministère de la Transition écologique, Jean Castex a rehaussé le logement et la construction au rang de levier qui peut être utile pour la politique de relance.

Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes que de constater le fossé béant entre d'un côté la préoccupation majeure des Français pour la question du logement, dont l'accès, le prix et la qualité sont problématiques dans les grandes métropoles et l'importance toute relative dont le discours et l'action publics lui font l'aumône. Or, la crise sanitaire et économique ne fait que poser encore plus crûment le problème du logement en France. Et le confinement n'a jamais rendu aussi crucial le problème pour les Français de

l'espace où habiter dans des conditions acceptables pour vivre et télétravailler.

Le secteur du logement, il faut le reconnaître, ne manque pas de prêter le flanc aux reproches. Il participe toujours d'une vision très parisienne et centralisée, peu adaptée à ce qui se passe dans les régions et hors des métropoles. Il reste très cloisonné. Chacun y défend son point de vue et son intérêt : logement social, logement privé, secteur public, secteur privé, monde de la recherche, monde de la construction... Le tout alimentant cette impression d'opacité et de jargon qui n'aident sans doute pas à la compréhension du sujet et de ses enjeux. Le secteur public considère que le privé n'est constitué que de spéculateurs ; le privé que le public est lent, drogué aux normes, et ne comprend en rien les logiques entrepreneuriales. Et pourtant, tout ce petit monde aurait beaucoup à gagner d'une coopération fertile.

On peut donc penser justifiées les intentions formulées au début du quinquennat de tout remettre à plat et en finir avec l'injection à fonds perdus de l'argent public dans le logement qui n'aboutit qu'à l'envolée des prix et à l'aggravation du déséquilibre entre l'offre et la demande. Les mesures adoptées depuis trois ans sont toutes allées dans ce sens : sevrer le secteur des soutiens fiscaux et déductions de tous ordres qui le portent à bout de bras. De la baisse des APL à la suppression du prêt à taux zéro dans les zones accessibles aux jeunes ménages en passant par le remplacement de l'ISF par l'Impôt sur la fortune immobilière (le procès de la rente encore).

Las ! Cette série de mesures prises cahin cahas, (la première baisse maladroite de 5 euros des APL est là pour le montrer) n'a pas provoqué le choc d'offre attendu et partant la baisse des prix. C'est même le contraire qui s'est passé. Le manque de logements dans les zones tendues reste criant. Les records de prix du mètre carré se sont accumulés depuis trois ans. Cette politique est surtout revenue, en réduisant les aides au moment où la crise commençait à se faire ressentir, à accélérer la chute des ventes, à provoquer la baisse de la construction par les bailleurs sociaux et à finir par menacer des milliers d'emplois dans le bâtiment. Au passage, l'Etat lui-même a desservi ses intérêts sachant qu'il récupère bon an mal an dans ses caisses sous forme de taxes et de

droits plus de 40% des aides publiques distribuées. Le tout pour finir par devoir lancer aujourd'hui un énième plan de soutien au secteur. Et inciter la Caisse des dépôts (de l'argent public donc) à racheter à prix décotés aux promoteurs leurs programmes de logement en souffrance.

Tout en relativisant l'efficacité de l'encadrement des loyers décidé par certaines collectivités, la ministre déléguée au logement en est réduite une fois de plus à exhorter le secteur à relancer la construction et à inviter les maires à délivrer davantage de permis de construire. Un vieux discours rabâché depuis des décennies qui sonne comme un aveu d'impuissance d'un ministère qui ne dispose d'aucun moyen pour mener sa politique face à Bercy.

Plus gênant, le ministère du logement disposait au moins jusqu'à présent d'une sorte de soupape budgétaire pour financer son action en comptant sur les réserves financières d'Action Logement, l'ancien 1% Logement. Rien n'assure que cette ressource, alimentée par la contribution des entreprises pour faciliter l'accès au logement de leurs salariés continuera de soutenir l'action du ministère. Les ponctions répétées de Bercy sur la trésorerie d'Action Logement et sa tentation de réussir enfin à budgétiser définitivement cette manne financière pour boucler ses fins de mois pourraient finir par avoir la peau de ce système paritaire dont le modèle a pourtant fait ses preuves. Ce qui reviendrait à hypothéquer les capacités du ministère du logement à assurer son soutien à l'effort de construction, de rénovation, de sécurisation des bailleurs et de mixité sociale.

Soyons lucides ! Depuis des années, en dépit des déclarations tonitruantes et des démonstrations chiffrées, le budget que l'Etat affecte au logement, ne cesse de diminuer. La réduction de son effort n'est dissimulée que grâce à la contribution d'acteurs extérieurs mobilisant et fléchant l'argent privé vers le logement. Ce qui revient à utiliser une ressource destinée à de l'investissement de long terme pour subvenir aux besoins de très court terme de la cuisine budgétaire de l'Etat. Entre zig zags et tours de passe-passe, la politique du logement en France continue malheureusement de se résumer en une succession de coups opportunistes plutôt qu'en une doctrine solidement établie. Peut être habile. Certainement pas durable ●

REGARD D'EXPERT

Antony Blinken, futur secrétaire d'Etat des Etats-Unis



Jean-David LEVITTE

est senior policy advisor pour le groupe ESL Network. Il a eu une carrière diplomatique remarquable, marquée dans un premier temps par un passage à l'Elysée aux côtés du Président

Giscard d'Estaing de 1975 à 1981. De 1995 à 2000, il a été le Conseiller diplomatique et Sherpa du Président Jacques Chirac. Entre temps, il a notamment occupé les fonctions d'Ambassadeur de la France aux Nations Unies à Genève. De 2007 à 2012 il a été le conseiller diplomatique et Sherpa du Président Nicolas Sarkozy. De 2003 à 2007 il a été Ambassadeur à Washington pendant la difficile période de la guerre en Irak. De 2000 à 2002 il a été Ambassadeur à l'ONU à New York, président le Conseil de Sécurité lors des attaques du 11 septembre 2001.

Le Président élu Joe Biden a décidé de placer un ami de la France à la tête du Département d'Etat : Antony Blinken.

Fils d'un diplomate américain et né à New York où il a vécu jusqu'à l'âge de neuf ans, Antony a ensuite suivi sa mère à Paris où elle a épousé en secondes noces Samuel Pizar, un rescapé d'Auschwitz et de Dachau devenu brillant avocat international. C'est ce qui explique qu'Antony ait fait toutes ses études secondaires à Paris dans l'école bilingue Jeannine Manuel, avant d'étudier le droit à Harvard et Columbia. En 1994, il rejoint le Président Clinton à la Maison Blanche, d'abord comme l'un de ses speech writers, puis dans son équipe diplomatique. C'est pendant les années suivantes qu'en qualité de conseiller diplomatique du Président Chirac, j'ai eu le privilège de travailler avec lui et Richard Holbrooke, aux accords qui ont mis un terme aux guerres de Bosnie puis du Kosovo. En tant qu'Ambassadeur à New York/ONU puis à Washington, et enfin comme conseiller diplomatique du Président Sarkozy, j'ai retrouvé «Tony» dans ses responsabilités successives, à la Commission des Affaires étrangères du Sénat, puis comme conseiller diplomatique du vice-président Biden dont il est extrêmement proche.

Cette relation de confiance et d'amitié qui lie le Président élu et son secrétaire d'Etat sont un atout considérable pour Antony

Blinken : tous ses interlocuteurs à travers le monde découvriront un homme chaleureux, brillant, connaissant à fond ses dossiers. Et ils sauront que sa parole reflète très exactement la pensée du Président. Leur volonté commune est de restaurer la place et le rôle des Etats Unis dans le monde, à la tête de leurs alliances, à commencer par l'OTAN; au sein des organisations internationales et des grands accords, à commencer par celui de Paris sur le climat.

Pour autant, les Européens ne doivent pas se faire d'illusions : le nouveau Président aura comme priorités, à l'intérieur, la lutte contre le Covid et la construction d'une économie plus «verte»; à l'extérieur, la construction d'un front indo-pacifique face à l'ascension de la Chine. Cela veut dire que les Etats Unis poursuivront leur retrait progressif des conflits régionaux à nos portes, du Moyen Orient à l'Afrique, de l'Europe orientale à la Méditerranée. Quelle que soit l'amitié profonde que nous porte Antony Blinken, nous ne serons entendus du nouveau Président que si l'Union européenne est capable de mieux assumer elle-même les responsabilités qui lui reviennent dans son environnement, comme elle l'avait fait au moment des guerres en Bosnie et au Kosovo ●

REGARD D'EXPERT

Burkina Faso : de l'avantage et de l'inconvénient d'un retour de Blaise Compaoré dans le jeu politique



Frédéric LEJEAL

Politologue de formation, spécialiste de l'Afrique depuis vingt-cinq ans, Frédéric LEJEAL a accompli sa carrière en tant que journaliste notamment comme rédacteur en Chef de La Lettre du Continent, publication bilingue confidentielle sur l'Afrique de l'Ouest et les réseaux d'affaires du Golfe de Guinée. Proche de Jean Audibert, ancien conseiller Afrique de François Mitterrand, il a vécu quatre ans sur ce continent, et a parcouru une trentaine de pays. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont «Le Burkina Faso» paru aux éditions Karthala.

Si Marc Roch Christian Kaboré a remporté l'élection présidentielle complète aux législatives du 22 novembre au Burkina Faso, un autre candidat virtuel est sorti renforcé de ces scrutins : Blaise Compaoré. Ce dernier a non seulement pesé tout au long de la campagne mais sa silhouette, telle une ombre chinoise, devrait continuer d'agiter le landerneau local dans les mois à venir. Réfugié à Abidjan depuis son renversement, fin 2014, mais bénéficiant de la nationalité ivoirienne sur les conseils de son avocat, le français Pierre Olivier Sur,

pour échapper à toute demande d'extradition de la justice de son pays, l'ancien chef de l'Etat s'invite de plus en plus dans le débat public, à Ouagadougou.

Loin de constituer un retour en grâce, cette agitation souligne néanmoins un changement d'état d'esprit d'une frange de l'opinion publique et l'inclination de nombreux Burkinabè qui voient dans un possible retour du tombeur de Thomas Sankara un recours face au péril terroriste, échet patent du président sortant. Honni par un peuple dont il s'était coupé lequel se trouvait, par ailleurs, ulcéré par les frasques de son premier cercle (François Compaoré, Gilbert Diendéré, Alizéta Ouédraogo...), celui qui régna vingt-sept ans sur le «Pays des hommes intègres» réimprègne les esprits pour deux raisons.

La première tient à son activisme indirect dans la campagne. Nonobstant les règles internes du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), Compaoré a influé dans la désignation d'Eddie Komboïgo pour porter les couleurs de ce parti créé, à son initiative, en 1996. Après plusieurs allers-retours à Abidjan, cet homme d'affaires a été choisi au détriment d'autres «collaborateurs» tels l'ancien premier ministre et patron de la commission de Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao), Kadré Désiré Ouédraogo. Alors qu'il n'avait pu briguer la présidentielle de 2015 à la suite du renversement de son mentor Eddie Komboïgo a pris la tête d'une formation remise en ordre de marche et aux objectifs clairs : affaiblir le parti majoritaire, le Mouvement du peuple pour

le progrès (MPP), mais surtout devenir la première force de l'opposition en détrônant de cette position l'Union pour le progrès et le changement (UPC) de Zéphirin Diabré, collaborateur d'Anne Lauvergeon au sein d'Orano (ex-Areva), arrivé second à la présidentielle de 2015 avec 29% des voix. Alors que le CDP disposait de 18 députés sur 127 dans la législature qui vient de s'achever, il espère dépasser la trentaine pour celle à venir. Pour ce faire, des candidats ont été présentés dans toutes les provinces du pays, une offre politique que d'autres états-majors n'ont pu aligner. En se plaçant en deuxième position à la présidentielle du 22 novembre avec plus de 15% des suffrages exprimés devant Zéphirin Diabré, le candidat du CDP a déjà rempli une partie de son contrat.

Le second facteur à la revivance de Compaoré réside dans la situation sécuritaire catastrophique que connaît le Burkina Faso. Au lendemain de son élection il y a cinq ans, Roch Marc Christian Kaboré avait récupéré un pays à genoux. Victimes des corporatismes entre les différentes armées et des profonds antagonismes entre pro et anti-Compaoré, la chaîne de commandement militaire tout comme le dispositif de défense nationale s'étaient totalement effondrés après la fuite de l'ex-chef de l'Etat. Banquier de formation sans culture militaire, Kaboré a accentué cette fragilité en tenant à distance de nombreux officiers supérieurs expérimentés mais jugés comme des affidés au régime déchu. Méfiant il n'a nommé, durant son mandat, aucun «sécurocrate» à la tête des ministères régaliens de la défense ou de l'intérieur. De nombreuses personnalités ont par

ailleurs été « neutralisées ». C'est le cas du lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida, premier ministre de la transition (2014-2015), actuellement exilé et sous le coup d'un mandat d'arrêt. Figures militaires proches de Compaoré le général Gilbert Diendéré, ex-chef d'Etat-major, ou le général Djibril Bassolé, qui fut ministre de l'administration territoriale, ont été condamnés l'un dernier dans le dossier lié au coup d'Etat du 16 septembre 2015. Une affaire dans laquelle plusieurs dizaines d'officiers ont comparu. Autre « expert », le colonel Auguste Denise Barry doit, quant à lui, répondre d'une tentative de putsch en 2017.

Cet affaiblissement global et la désorganisation consécutive des forces armées ont largement profité aux groupes djihadistes proliférant dans la sous-région et rangés sous la bannière des deux internationales djihadistes : Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ainsi que l'Etat islamique dans le Grand Sahara (EIGS). Quelques mois ont suffi à ces organisations et à leurs sous-traitants locaux pour s'installer dans le nord du pays, de Dori à Djibo en passant par Gorom-Gorom, ainsi que dans l'est, le long de la frontière avec le Niger, et se maintenir durablement dans ces zones. 20% du territoire national échappe actuellement à l'Etat.

REGARD D'EXPERT

Projet de loi sécurité globale : la théorie de l'article écran



Guillaume FARDE

exerce l'activité de consultant dans le secteur de la sécurité et de la défense depuis plus de dix ans.

Docteur en sciences de gestion, il est conseiller scientifique de la spécialité sécurité-défense de l'Ecole d'Affaires publiques de Sciences Po où il est titulaire du cours d'économie de la sécurité et de la défense. Auteur de plusieurs ouvrages et articles relatifs aux enjeux de défense nationale, de sécurité intérieure et d'intelligence économique, il est également consultant pour la chaîne d'information BFMTV. Il est, enfin, réserviste citoyen de la Gendarmerie nationale et administrateur du fonds de dotation pour la Garde Républicaine.

En septembre 2018, les parlementaires Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue remettaient un rapport intitulé "D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale" essentiellement consacré à la sécurité privée et aux polices municipales. Remis au Premier ministre, ce rapport essayait, à travers ses 78 propositions, de préciser les modalités de travail en commun de ces forces concourantes avec les autres forces de sécurité intérieure étatiques que sont les policiers et les gendarmes. Un an et demi plus tard, en janvier 2020, ce rapport avait enfin été transformé en une proposition de loi dont l'examen en première lecture à l'Assemblée n'a finalement débuté que début novembre. Eu égard au contenu de la proposition de loi déposée en janvier, les débats autour auraient pu se limiter à des discussions très techniques sauf que entre-temps... le Gouvernement a substantiellement modifié le texte.

Il y est ainsi question, pêle-mêle, de la limitation des remises de peine pour les personnes condamnées pour avoir commis des violences à l'encontre de policiers et de gendarmes (article 10), du renvoi des images captées par les caméras-piétons des policiers et des gendarmes vers des hyperviseurs (article 21), du cadre juridique sur la base duquel les policiers et gendarmes pourront capter des images au moyen de drones (article 22), de l'autorisation pour ces mêmes policiers et gendarmes de conserver leur arme hors service y compris pour accéder à des établissements recevant du public comme les parcs de loisirs (article 25), ou encore de la pénalisation de la vente des mortiers d'artifices à des personnes non professionnelles de la pyrotechnie (article 30).

Alors que le texte a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, un seul article a polarisé l'attention des médias, éclipsant les 31 autres que compte pourtant ce texte.

Le désormais célèbre article 24 crée un nouveau délit de diffusion d'images de membres des forces de l'ordre dans le but de porter atteinte à leur intégrité physique ou psychique. Dans l'exposé de ses motifs, cet article vise à protéger l'identité des policiers et des gendarmes. C'est là une demande ferme des syndicats de police très inquiets des conséquences de la diffusion de leur identité notamment lorsqu'elle entraîne des drames de l'ampleur de l'attentat ter-

roriste perpétré à Magnanville.

Selon les Nations unies 1800 victimes ont été recensées en 2019 du fait d'attaques terroristes contre à peine une centaine en 2016. Sans compter une capacité prouvée à frapper au cœur de Ouagadougou. La menace est quasiment devenue hors de contrôle. Deux attentats dont l'attaque d'un convoi militaire à Tin-Akoff (extrême-nord) ayant causé la mort de 14 soldats ont d'ailleurs interrompu la campagne électorale.

Traumatisés par ce climat mortifère persistant, nombre de Burkinabè sont tentés de se tourner vers Compaoré et sa mouvance pour espérer retrouver l'accalmie perdue, ce dernier étant même allé jusqu'à entamer des négociations avec les groupes armés. Des initiatives qui en 2012 lui avaient valu d'être nommé par la Cédéao médiateur dans la crise malienne. Les principales délégations de mouvements autonomistes touarègues tels le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) ou d'autres organisations qui n'avaient pas encore basculé dans le djihadisme étaient régulièrement accueillies dans la capitale burkinabè. Les connexions avec ces mêmes groupes avaient facilité la libération de plusieurs otages Occidentaux. Que tous les candidats du scrutin du 22 novembre sans exclusive aient abordé la question de la réconci-

lisation nationale en levant le tabou du retour de Compaoré ne doit rien au hasard. La plupart des partis d'opposition est favorable à ce scénario. S'exprimant devant les chefs religieux et les autorités traditionnelles début novembre, Marc Roch Christian Kaboré est également allé dans ce sens. Ce dossier devrait donc constituer l'une des priorités de son nouveau mandat.

Il suppose que Blaise Compaoré puisse répondre devant une justice impartiale des « affaires » emblématiques qui ont ensanglanté son régime (mort de Thomas Sankara ; assassinat du journaliste Norbert Zongo...) et des violences ayant entouré sa chute. Ce scénario s'avère également politiquement dangereux pour Kaboré car il risque de le mettre en porte à faux avec la société civile et la jeunesse burkinabè lesquelles avaient précisément, par leur mobilisation, chassé son prédécesseur tout en jouant un rôle déterminant pour le porter au pouvoir. Cette jeunesse incarnée par le Balai Citoyen du rappeur Serge Bambara alias « Smockey » verrait à n'en pas douter d'un très mauvais œil toute forme d'amnistie ou de « petits arrangements » au sommet de l'Etat sur la question de la réconciliation nationale ●

ouvre un débat public de fond. En effet, tant l'élargissement des prérogatives des polices municipales que de la variété des équipements qui leur sera permis d'utiliser sur la base de ces prérogatives étendues, interroge sur la substitution progressive des polices municipales à la Police et à la Gendarmerie nationales. La doctrine du Gouvernement en la matière est désormais établie et elle est inscrite dans le Livre blanc paru sans grande publicité le 16 novembre dernier. Les maires, y lit-on, doivent prendre une part plus importante dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité : le risque principal est alors celui d'un creusement des inégalités entre les communes bien dotées et les communes plus pauvres.

Enfin, la sécurité privée est paradoxalement la grande oubliée de ce texte. Alors que cette proposition de loi aurait dû être la sienne en améliorant la régulation de la sécurité privée dans la perspective de la Coupe du monde de rugby (2023) et des Jeux Olympiques et paralympiques (2024), elle déçoit les représentants de la profession. Le Groupement des Entreprises de Sécurité (GES) estime que les mesures prises ne sont pas assez ambitieuses sur l'encadrement de la sous-traitance et sur les garanties financières, dans un contexte où les entreprises et leurs employés réclament unanimement plus de contrôle.

Après avoir censuré loi dite « anti-casseurs » en avril 2019 puis la loi instaurant des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes à l'issue de leur peine en août 2020, les sages de la rue de Montpensier pourraient bien censurer, au printemps prochain, l'article 24 de la proposition de loi dite « sécurité globale ». Resteront alors tous les autres articles à l'exception du 24ème et, pour pasticher le conte d'Andersen, les parlementaires s'écrieront : « la loi est nue » ●

Que d'énergie dépensée à ferrailer sur cet unique article alors que si le texte avait été un projet de loi et non une proposition de loi, le conseil d'Etat aurait été saisi pour avis et il aurait sans-doute dissuadé le Gouvernement de s'aventurer sur une pente juridiquement si dangereuse.

Pour ce qui est du fond, la loi comporte des avancées notables pour les polices municipales. Elle crée une police municipale parisienne qui avec 3400 agents dès sa constitution sera la première de France en nombre d'agents et, pour toutes les autres villes du pays, ce texte



À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.